

Autocertification personnes physiques

1. Identification

Prénom: _____

Nom: _____

Adresse de résidence permanente

Rue: _____

Numéro: _____ Boîte: _____ Code postal: _____

Localité: _____

Pays: _____

Date de naissance: ____ - ____ - ____

Lieu de naissance: _____

Pays de naissance: _____

Profession: _____

Secteur d'activité: _____

2. Domicile fiscal

- Si vous n'êtes résident fiscal qu'en Belgique ET que vous n'êtes pas citoyen(ne) américain(e) ou habitant(e) des États-Unis, cochez cette case et allez directement au point 3.
- Sinon, indiquez dans le tableau ci-dessous la liste de **TOUS** les pays, y compris la Belgique le cas échéant, où vous êtes considéré(e) comme un résident fiscal ainsi que votre NIF (numéro d'identification fiscale) dans ces pays. **Ne mentionnez pas votre NIF pour la Belgique.**

Résident fiscal dans les pays suivants	Numéro(s) d'identification fiscale (NIF)*

*Ecrivez N/A si le pays n'octroie pas de NIF.

Êtes-vous une US person (citoyen américain ou habitant des États-Unis)?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Si oui, complétez également le document 'W-9'		

www.rabobank.be
info@rabobank.be

Uitbreidingstraat 86 bus 3
2600 Berchem (Antwerpen)
T : +32 (0)3 289 28 88 (NL)
T : +32 (0)3 289 29 99 (FR)
F : +32 (0)3 281 21 54



Bewust Rabobank.be
Résolument Rabobank.be

3. Déclaration relative à la vie privée et à la confidentialité

Pour respecter les obligations dans le cadre des lois et de la réglementation nationales ainsi que des conventions internationales pour l'échange des informations fiscales, Rabobank.be, le responsable du traitement, peut être prié de collecter vos données et informations personnelles au sujet de votre ou vos comptes, de les traiter et de les communiquer au service national des impôts ou à d'autres autorités compétentes qui peuvent les fournir au(x) pays dont vous êtes résident à des fins fiscales. Les données personnelles demandées, à l'exception des NIF provenant de pays qui, à la date de la présente déclaration, ne sont pas des juridictions soumises à l'obligation de déclaration, sont obligatoires et le fait de ne pas les compléter peut signifier que Rabobank.be ne se trouve pas en mesure de traiter votre demande.

Selon la législation belge, vous avez le droit de consulter vos données, de les corriger ou de les supprimer. À cette fin, vous pouvez contacter la banque par téléphone ou par courrier.

4. Certification

- Je déclare qu'à ma connaissance, les informations figurant dans le présent formulaire sont précises et complètes.
- Je reconnais et autorise la collecte, le traitement et la notification de mes données personnelles en ce compris les NIF attribués par des pays qui ne sont pas des juridictions soumises à l'obligation de déclaration à la date de la présente déclaration, et des informations sur mon (mes) compte(s) aux fins mentionnées dans le point 3 ci-dessus.
- Je m'engage à avertir immédiatement Rabobank.be de toute modification de la situation qui fait que les informations figurant dans le présent formulaire ne seraient plus correctes, et à transmettre une nouvelle autocertification dans les 30 jours après la modification en question de la situation.

Date: - -

Signature:

Nom et qualité pour agir:

(si le formulaire n'est pas signé par le titulaire du compte)

Envoyez ce document par la poste et joignez une copie du recto et du verso de votre carte d'identité ou de votre carte de séjour à:

Rabobank.be
Uitbreidingstraat 86, boîte 3
B-2600 Berchem (Anvers)

www.rabobank.be
info@rabobank.be

Uitbreidingstraat 86 bus 3
2600 Berchem (Antwerpen)
T : +32 (0)3 289 28 88 (NL)
T : +32 (0)3 289 29 99 (FR)
F : +32 (0)3 281 21 54

ou par e-mail à info@rabobank.be

Explications relatives à la terminologie utilisée dans le document « Autocertification personnes physiques ».

Domicile fiscal

Une personne ou entité a son domicile fiscal dans le pays où elle paie ou devrait payer des impôts en fonction de son domicile, lieu de résidence, lieu de direction ou de constitution conformément aux lois en vigueur dans ce pays (en ce compris les conventions fiscales).

Le pays dans lequel vous êtes fiscalement domicilié(e) est dépendant de votre situation personnelle. Avec « Domicile fiscal », il faut comprendre le lieu de résidence qui est pris en compte pour l'application de la législation fiscale. Une simple inscription au registre de la population à une adresse, ne suffit pas en soi pour considérer cette adresse comme votre domicile fiscal. Etre résident fiscal dans un pays dépend, entre autres choses, des circonstances factuelles suivantes :

- Où vous passez le plus de temps;
- Où vous avez votre adresse personnelle;
- Le lieu à partir duquel votre patrimoine est géré;
- Où votre partenaire et/ou vos enfants vivent;
- De quel pays vous avez reçu un numéro de taxe de l'administration fiscale de ce pays;
- Où vos enfants vont à l'école;
- Où vous êtes assuré(e);
- Où se trouve votre médecin;
- Lorsque vous êtes membre d'une association.

Pour pouvoir ouvrir un compte auprès de Rabobank.be, vous devez avoir votre domicile fiscal en Belgique. Il est toutefois possible que vous disposiez de plusieurs domiciles fiscaux. Si vous possédez aussi un domicile fiscal en dehors de la Belgique, veuillez également noter votre **Numéro d'identification fiscale**.

Ce numéro diffère d'un pays à l'autre. Il s'agit d'un numéro d'identification qui est utilisé dans le pays du domicile fiscal pour identifier les contribuables (p. ex. en Belgique, le NIF correspond au numéro d'entreprise ou au numéro de TVA pour les sociétés et au numéro de registre national pour les personnes physiques).

Quand êtes-vous considéré comme une « US Person »?

Vous êtes une « US Person » si vous répondez à l'un des critères suivants:

- Vous résidez aux États-Unis;
- Vous êtes un citoyen américain;
- Vous avez ou avez eu une US Green Card. Pour plus d'informations à ce sujet, surfez sur www.irs.gov.
- Vous avez passé au moins 183 jours aux États-Unis cette année et les deux années précédentes.

En l'occurrence, les jours sont comptabilisés comme suit:

- Tous les jours passés aux États-Unis durant l'année en cours,
- 1/3 des jours passés aux États-Unis au cours de l'année précédente,
- 1/6 des jours passés aux États-Unis au cours de l'année antérieure.
- Par ailleurs, vous devez également avoir résidé au moins 31 jours aux États-Unis durant l'année en cours.

Quand êtes-vous considéré comme un citoyen américain?

Vous êtes un citoyen américain si vous répondez à l'un des critères suivants:

- Vous êtes né aux États-Unis (y compris les territoires de Puerto Rico, de Guam, des Îles Vierges américaines);
- Vous avez été naturalisé citoyen américain;
- Un de vos parents est un citoyen américain. Le cas échéant, vous devez également répondre à d'autres conditions avant d'être considéré comme un citoyen américain. Vous trouverez ces conditions sur www.irs.gov.

* Justificatifs complémentaires

Si certains éléments peuvent porter à croire que vous êtes une « US Person », nous vous demanderons si nécessaire d'apporter la preuve du contraire. Si vous n'êtes pas en mesure de nous la fournir, la loi nous contraint à communiquer vos coordonnées à l'administration fiscale belge. Si, par exemple, votre lieu de naissance est situé aux États-Unis (y compris Puerto Rico, Guam, Îles Vierges américaines), vous pouvez nous transmettre un « Certificate of Loss of Nationality of the United States ». Il convient en tout cas de fournir une explication raisonnable (« reasonable explanation »), que nous vous prions alors d'étayer à l'aide de documents susceptibles de la corroborer.

www.rabobank.be
info@rabobank.be

Uitbreidingstraat 86 bus 3
2600 Berchem (Antwerpen)
T : +32 (0)3 289 28 88 (NL)
T : +32 (0)3 289 29 99 (FR)
F : +32 (0)3 281 21 54

